Dossier d'inscription « *Structure* »

RAIDY TO GO 2020

1. Conditions d'inscriptions
2. Fiche d'inscription « structure »
3. Règlement du Raidy To Go 2020

Mis à jour le 28/11/2019

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Raidy To Go est une course par **équipes** composées de **4 jeunes âgés de 14 à 17 ans** (la mixité garçons - filles sera valorisée). Chacun doit disposer d'une **licence UFOLEP en cours de validité.** Ils seront accompagnés tout au long du raid par un animateur référent responsable de l'équipe (mis à disposition par l'UFOLEP ou par la structure représentée par l'équipe).

Les équipes représentent une **structure associative**, une **collectivité** ou une **entreprise**.

Les inscriptions seront retenues, par ordre d'arrivée, à la réception de la fiche d'inscription et par le versement du règlement avant le 3 avril 2020, dans la limite maximum de 10 équipes. Une priorité sera accordée aux structures ayant déjà participé au Raidy To Go.

Pour déposer votre dossier d'inscription veuillez contacter l'UFOLEP Île de France qui vous indiquera la personne à contacter.

LES FRAIS D'ENGAGEMENT

Le montant des frais d'engagement est **fixé à 10 400 € par équipe <u>non Francilienne</u>** soit 2 600 € par jeune **et 10 000 € par équipe <u>Francilienne</u>** soit 2 500 € par jeune (remise obtenue grâce aux subventions régionales)

CE MONTANT COMPREND

- Les billets d'avions aller/retour au départ de Paris
- Les différents transferts sur l'ensemble du raid
- Les repas, goûters et ravitaillements
- L'hébergement (Auberge, camping avec prêt de tentes,…)
- Le prêt du matériel sportif lié aux activités proposées
- Le prêt des équipements individuels de sécurité
- L'encadrement spécifique relatif aux activités physiques et sportives
- La mise à disposition d'un animateur UFOLEP, référent pour l'équipe

CE MONTANT NE COMPREND EN REVANCHE PAS

- Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous du départ du raid
- Le transport retour depuis l'aéroport à la fin du raid
- Le déjeuner de la première journée du raid
- Les coûts relatifs à la sélection et aux préparations des équipes
- Les licences et l'affiliation UFOLEP pour la structure et les membres de l'équipe (cf. comité départemental UFOLEP du siège social)

DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX ANIMATEURS

- L'UFOLEP mettra à disposition un animateur référent qui sera responsable de 2 équipes, soit 8 jeunes
- Pour les structures souhaitant impliquer leur(s) propre(s) animateur(s) :
  - Pour l'inscription de 2 équipes les frais d'inscription d'un animateur seront pris en charge par l'UFOLEP
  - Pour l'inscription d'1 équipe les frais d'inscription du (ou des) animateur(s) seront à la charge de la structure.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT GENERAL DU RAIDY TO GO 2020 :

- Toute **annulation** d'une équipe **entre le 10 avril 2020 et le 18 mai 2020** (cachet de la poste faisant foi), pour quelque raison que ce soit, fera l'objet d'une **retenue de 30%** des frais d'engagement, au bénéfice de l'organisateur.
- Toute **annulation** d'une équipe **après le 18 Mai 2020** (cachet de la poste faisant foi), pour quelque raison que ce soit, ne pourra prétendre à **aucun remboursement**.
- L'abandon ou l'exclusion d'une équipe ou d'un équiper, pour quelque raison que ce soit, ne pourra entrainer de remboursement par l'organisateur.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au Raidy To Go 2020 se déroulera en 2 étapes :

PREMIERE ETAPE : DOSSIER D'INSCRIPTION DE LA STRUCTURE

La procédure d'inscription pour les structures souhaitant participer au Raidy To Go 2020 se fait à travers :

- Le dépôt d'une fiche d'inscription « Structure » *****
- Le paiement d'un acompte de **30% avant le 10 avril 2020**
- Le paiement du **solde avant le 18 mai 2020**

Les structures ont la possibilité de s'inscrire sans fournir immédiatement les noms des jeunes participants.

DEUXIEME ETAPE : DOSSIER D'INSCRIPTION DES JEUNES

Les dossiers d'inscriptions des jeunes participants doivent être remis à l'organisateur, via la structure, au plus tard le 5 Juin 2020.

Chaque jeune devra renseigner un dossier d'inscription comprenant :

- La fiche d'inscription individuelle « Mineur » renseignée et signée par le jeune et son responsable légal *****
- Le règlement du RTG 2020 signé par le participant, et son représentant légal pour les mineurs, avec mention « lu et approuvé » *****
- Pour le non licencié UFOLEP, le bordereau de demande de licence UFOLEP 2019/2020 renseigné *****
- La fiche signée de droit à l'image *****
- La fiche sanitaire de liaison renseignée, avec décharge médicale *****
- Une attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques, conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 *****
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du raid sportif en compétition datée de moins d'un an
- Autorisation de sortie du territoire (AST), formulaire cerfa n°15646*01 renseigné et signée par le titulaire de l'autorité parentale et accompagné des documents nécessaires en fonction de la nationalité du parent : https://www.service-public.fr
- Une photocopie du passeport du jeune, valable pendant au moins 2 mois à compter de la date d'entrée au Japon (le jeune devra disposer de l'original pour l'entrée au Japon)
- Une photocopie de l'attestation de droits à la sécurité sociale du responsable légal
- Une photocopie de la carte mutualiste du responsable légal

Les documents suivis d'un ***** sont téléchargeables sur le site Internet du Raidy To Go

www.event.ufolep.org/raidytogo

Mis à jour le 28/11/2019

FICHE D'INSCRIPTION « EQUIPE / STRUCTURE »

STRUCTURE / COLLECTIVITE : _____

Adresse de correspondance : _____

_____

Adresse de facturation (si différente) : _____

_____

Tél. : _____ Email : _____

Responsable du projet : _____ Fonction : _____

Tél. portable : _____ Email : _____

NOMBRE D'EQUIPE(S)		NOMBRE (S)	TARIF		TOTAL
EQUIPE (S) FRANCILIENNES	Equipe (s)		x	10 000 €	
	Animateur (s) de la structure		x	2 500 €	
EQUIPE (S) NON-FRANCILIENNES	Equipe (s)		x	10 400 €	
	Animateur (s) de la structure		x	2 600 €	
	Animateur UFOLEP		x	0 €	
	Animateur de la Structure *		x	0 €	
			TOTAL		

* Les structures inscrivant deux équipes, ou plus, peuvent bénéficier de la prise en charge, par l'UFOLEP, des frais d'inscription relatifs à l'un de leurs animateurs (dans la limite des places disponibles).

Fait à : Le :

BON POUR ACCORD

Je soussigné(e), valide de façon définitive notre inscription au RAIDY TO GO 2020 et reconnait accepter le règlement général du Raid et les conditions d'Inscriptions.

SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE LA STRUCTURE

SIGNATURE ET CACHET DU COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP